

Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **CAZOTHANE***

de la société M. CAZORLA S.L

numéro de dossier n°2025-0764

Considérant que l'approbation de la substance active meptyldinocap contenue dans le produit expire le 31 mars 2025, conformément au règlement (UE) n° 540/2011 susvisé,

Considérant le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence KARATHANE 3D (AMM n°2080129),

Considérant en conséquence que les exigences visées à l'article 52 du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 ne sont plus respectées,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré en France, à compter du 31 mars 2025**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**anses**AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	CAZOTHANE	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	M. CAZORLA S.L C/ AIGUETA n°4 17761 CABANES Espagne	
Formulation Contenant	Concentré émulsionnable (EC)	
	350 g/L - méptyldinocap	
Produit de référence	Nom commercial	KARATHANE 3D
	N° AMM	2080129
Numéro d'intrant	2130174	
Numéro de permis	2130076	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	31/03/2025
Date limite pour la vente et la distribution	30/09/2025
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	31/03/2026

A Maisons-Alfort, le 25/03/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Bertrand BITAUD

33BC435FF8C6444...